



PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL : LES MESURES RÉGIONALES POUR L'ÉCONOMIE, L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS



La réponse forte à une crise majeure

Les entreprises réunionnaises sont aujourd'hui touchées de plein fouet par la crise sanitaire inédite qui frappe l'ensemble de la planète. Cette situation appelle des réponses rapides, à la hauteur des enjeux. Elle nécessite d'actionner tous les leviers.

La fermeture de la plupart des commerces et entreprises décidée par le gouvernement entraîne des conséquences évidentes sur l'activité. Dès l'annonce de cette mesure, j'ai décidé vous le savez de réunir par visioconférence un Comité économique exceptionnel de gestion de crise avec l'ensemble des acteurs publics et privés, qui s'est tenu le 19 mars.

J'ai annoncé à l'issue de cette réunion l'engagement par la collectivité d'une première enveloppe d'urgence de 59 M€, dont 39 M€ sont consacrés au soutien des entreprises réunionnaises.

Pour mettre en œuvre cet accompagnement, nous avons défini quatre dispositifs qui ont chacun pour objectif d'apporter un soutien direct aux entreprises, notamment aux plus petites d'entre elles, dans le but de maintenir autant que possible l'activité et l'emploi à La Réunion.

Il s'agit d'abord de la création d'un **Fonds Régional de Solidarité** destiné aux TPE. J'ai proposé qu'une première enveloppe de 20 M€ soit consacrée par la collectivité à cette aide.

L'objectif de ce dispositif est clair, c'est de maintenir l'activité des entreprises nouvellement créées et de celles en développement face aux effets liés à la crise du Covid-19.

Deux autres dispositifs ont été mis en place avec Bpifrance : le renforcement de son **Fonds de garantie à la trésorerie** et la création d'un **Fonds de rebond Région**.

Je veux souligner que la collectivité s'engage également **aux côtés de l'État dans le cadre du Fonds National de Solidarité** que nous abonderons à hauteur de plus de 2 M€.

Cette dimension de la cohérence des politiques publiques de solidarité aux plans local et national revêt pour moi un caractère fondamental pour apporter des réponses efficaces au tissu économique.

En parallèle de ces mesures qui concernent tous les secteurs d'activité, j'ai initié une consultation avec les représentants du fret maritime pour concevoir des mesures spécifiques permettant d'assurer la continuité des importations, mais aussi des exportations.

J'ai par ailleurs rassemblé un **Comité exceptionnel de relance du tourisme 2020** dans le but d'élaborer un plan d'actions à court et moyen termes pour permettre aux acteurs du secteur de surmonter cette crise.

Toutes ces mesures représentent un effort conséquent pour la collectivité régionale. Elles impliquent nécessairement une modification de notre plan budgétaire pour 2020 et nous contraignent à procéder à de nouveaux arbitrages dans un contexte déjà sensible au regard notamment des baisses de dotations.

Pour autant, j'ai bien conscience que toutes ces mesures ne compenseront pas à plein la totalité des effets d'une crise aussi majeure que celle que nous traversons.

Mon objectif aujourd'hui est d'en atténuer autant que possible les effets.

Nous aurons clairement par la suite, chacun à notre place, à poursuivre nos efforts pour relever l'économie, pour relever les entreprises.

Soyez assurés que je reste, que la collectivité régionale reste pleinement mobilisée auprès des acteurs économiques réunionnais.

La RÉGION REUNION porte 5 OUTILS OPÉRATIONNELS et consacre 60 MILLIONS D'EUROS pour l'économie réunionnaise

1. FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONALE CONSTITUÉ DE DEUX VOIETS

VOIET 1 : GÉRÉ PAR LA DGFIP

Octroi d'une indemnité de 1 500 € (ou indemnité égale à la perte de CA > 1500 euros)

La demande d'aide doit se faire sur le site <https://www.impots.gouv.fr> (guide pratique pour déposer une demande d'aide)

« Les Régions de France participent, de manière volontariste, au dispositif de solidarité nationale à hauteur de 250 millions d'euros

- La Région Réunion consacre 2.161.000 € en plus de son dispositif propre de solidarité régionale » avec un ticket pouvant aller jusqu'à 2000 € d'aide Régionale pour l'entreprise bénéficiaire

VOIET 2 GÉRÉ PAR LA RÉGION

Aide complémentaire forfaitaire allant jusqu'à 2 000 € pour les situations les plus difficiles, pour éviter la faillite au cas par cas.

Les entreprises éligibles au volet 2 doivent être éligibles au volet 1.

Elles doivent également remplir les conditions suivantes :

- employer au moins un salarié en CDD ou CDI,
- se trouver dans l'impossibilité de régler ses créances à 30 jours
- s'être vues refuser un prêt de trésorerie d'un montant « raisonnable » par leur banque.

(Les modalités seront disponibles sur la plateforme sur le site Région)

2. FONDS DE SOLIDARITÉ RÉGIONALE

Cette aide dont le montant varie de 1000 à 2500€, bénéficie aux TPE réunionnaises, micro-entrepreneurs et professions indépendantes inclus. Elle est ouverte aux entreprises de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000€ et qui ont, pendant la période de confinement, été contraintes de fermer ou bien ont subi une perte de chiffres d'affaires d'au moins 20 %.

3. LE CHÈQUE NUMÉRIQUE : RENFORCÉ POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES

Pour accompagner les petites entreprises réunionnaises dans la mise en œuvre du télétravail et encourager leur transition numérique, la Région a décidé de renforcer son « Chèque Numérique » afin qu'il réponde plus efficacement aux besoins actuels.

Ainsi, les procédures sont simplifiées et le taux de subvention passe de 50 % à 80 % (le plafond de subvention passant de 2000 € à 3200 €). Les projets peuvent désormais inclure des prestations de conseils et sécurisation des données pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre du télétravail.

La création, la refonte de sites Internet ou d'applications mobiles, de solutions de vente en ligne, la présence sur les réseaux sociaux continuent à être encouragés et éligibles à ce dispositif.

4. FONDS DE GARANTIE RÉGIONALE

En partenariat avec la BPI, ce fonds a pour objectif de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des TPE quelque soit leur date de création, notamment par consolidation à moyen terme des concours bancaires de court terme. La consolidation doit s'accompagner d'une augmentation ou au moins d'un maintien des concours bancaires globaux.

5. FONDS DE REBOND RÉGIONAL

Dans l'objectif de renforcer la trésorerie des PME impactées par la crise, d'un montant de 30K à 300K€, cette aide prend la forme d'un prêt à taux zéro et est ouverte à la PME potentiellement créée depuis plus d'un an (présentant au moins 1 bilan)

LE FEDER À VOS CÔTÉS

Concernant la gestion des demandes d'aides et de paiements au titre du Programme Opérationnel FEDER 2014 - 2020 en raison des difficultés d'accès aux courriers reçus par la poste les relations avec les bénéficiaires peuvent se faire pendant toute la durée du confinement par mail.

NOUVELLES DEMANDES D'AIDES FEDER & INTERREG :

→ transmettre un mail à : accueil_feder@cr-reunion.fr

Une notification sera adressée au bénéficiaire dès affectation du dossier à un instructeur.

DEMANDES DE PAIEMENTS FEDER & INTERREG :

→ Pour les demandes datées du 10 mars : adresser une copie par mail à votre service instructeur.

→ Pour les demandes en période de confinement : transmettre votre demande **exclusivement par mail** à votre service instructeur.

VOS CONTACTS / PRATIQUE

RÉGION

→ Direction de l'Innovation et du Développement Numérique (DIDN) | didn-numerique@cr-reunion.fr

→ Direction des Affaires Economiques (DAE) | dae@cr-reunion.fr

→ Guichet d'Accueil FEDER | accueil_feder@cr-reunion.fr

→ Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion (CMAR) | chequenumerique@cma-reunion.fr

→ Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) | chequenumerique@reunion.cci.fr

